

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 132

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

-----

**ARTICLE 34**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« aux conditions de rémunération des médecins prévues »,

les mots :

« au paiement direct des honoraires par le malade prévu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.